



Comité régional de L'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

Comité Plénier

Compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2025

Tableau des présents en PJ

M. Margueritte et M. Gourdin ouvrent la séance et accueillent les participants

1. Approbation du compte-rendu du Comité plénier du 23 mai 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Cyril Mirianon pour la FSU et la CGT fait une déclaration préliminaire relative au décès tragique d'un élève de seconde lors de son stage à St Lo dans la Manche.

David Margueritte souhaite affirmer son soutien à la famille du jeune Axel.

Johann Gourdin, pour l'Etat, indique que les services de l'inspection du travail sont mobilisés avec ceux du Rectorat et que des actions de sensibilisation auprès des élèves de bac pro et de BTS, sont en cours.

Jean-Luc Michel et Dominique Treffle, pour la CFDT, s'associent à la déclaration de la FSU et de la CGT, remercient l'Etat des initiatives de prévention et estiment que d'une manière générale il est nécessaire d'informer les entreprises sur le sujet, les organisations pouvant être aussi relais de la prévention.

La CFTC et FO rejoignent les propos tenus par leurs collègues de la FSU, la CGT et la CFDT.

Cyril Mirianon souligne positivement les actions proposées par l'Etat pour les élèves de la filière professionnelle, même s'il pense que les questions de sécurité au travail sont déjà abordées par les enseignants. Cependant, il tient à rappeler que les élèves de seconde ne bénéficient pas de ces mesures et qu'ils doivent être considérés comme des élèves et non des jeunes travailleurs.

La déclaration est jointe au présent CR.

2. Carte des formations professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée 2026

Cf les deux documents joints

Frédérique Boff, pour la Région, rappelle la réunion préparatoire qui s'est tenue avec les partenaires sociaux durant laquelle les 68 projets ont pu être présentés en détail. L'analyse des projets se fait sur la base des auto-diagnostics des établissements et avec les services du Rectorat par filière pour repérer les formations émergentes. Il existe également un groupe de travail spécifique sur les formations fragiles, c'est-à-dire celles avec une faible attractivité, de nombreuses places vacantes et un faible taux de poursuite d'études ou d'insertion. Sont regardés aussi les vœux des jeunes. Le travail a été fait avec les mêmes indicateurs avec la DRAAF pour les lycées agricoles et avec le diocèse pour les établissements privés. Elle indique aussi que les projets ont été concertés avec les établissements (présentés au moins au chef d'établissement et à l'équipe de direction lors des visites sur sites) et tiennent notamment compte des projections démographiques à l'horizon 2036 et des places vacantes. Ainsi, en 2024, 2 417 places vacantes étaient dénombrées avec des variations entre les CAP, Bac Pro et BTS, où il y a davantage de places vacantes.

Ainsi, les 68 projets présentés permettent l'ouverture en 2026 de 265 places et a contrario induisent la fermeture de 538 places, essentiellement dans une démarche de régularisation entre les effectifs constatés, les moyens donnés. Donc c'est souvent une régularisation pour mettre les capacités au plus proche du réel constaté depuis plusieurs années.

Elle présente ensuite une analyse de ces mouvements de la carte scolaire par filière avec quelques zooms

Enfin, elle précise que les projets de cette carte des formations pour la rentrée 2026 seront présentés à l'Assemblée plénière du Conseil régional du 15 décembre 2025.

Dominique Treffe remercie de la présentation et des travaux préparatoires et souhaite intervenir sur trois points. D'abord sur la démographie, il ne conteste pas la baisse, mais voudrait qu'elle ne se traduise pas systématiquement par des fermetures. En effet, l'augmentation des élèves en situation particulière nécessite davantage d'accompagnement, et donc d'avoir une vigilance sur l'ajustement des moyens. Ensuite, sur la baisse des places en BTS, il estime qu'il faut veiller à ne pas trop fermer de possibilités en BTS pour les élèves qui ne trouveraient pas d'apprentissage et devraient se tourner finalement vers un BTS. Enfin, précisément sur le BTS scierie, il regrette que des investissements matériels importants aient été faits il y a peu de temps et qu'ils se trouvent inutilisés finalement.

Cyril Mirianon pour la FSU veut souligner que la concertation n'est pas complète puisque si le personnel de direction des établissements a été associé, ce n'est pas le cas des enseignants, ni

des organisations syndicales, ni des élèves et de leurs parents, pourtant tous concernés par la carte des formations. Ensuite, il s'interroge sur la répartition public/ privé. Il comptabilise en effet 45 fermetures sèches pour les élèves qui sortent de troisième dans le public et 10 ouvertures pour le privé. Pour la FSU, il n'y a aucune raison que l'argent public finance l'enseignement privé et qu'il bénéficie d'ouvertures. Enfin, comme cela a été évoqué par la CFDT, il déplore un nombre important de fermetures au niveau BTS alors même que c'est la voie quasi exclusive pour accéder à l'enseignement supérieur. La FSU revendique que les élèves sortant de Bac puissent accéder à toutes les formations qui les intéressent sans être obligés de passer par la voie de l'apprentissage.

Pascal Dufour, président de la commission formation du Crefop, tient à remercier la Région pour le travail préparatoire qui a été mené, qui a permis de prendre en compte les tendances démographiques, mais aussi d'avoir une analyse par branche. Pour lui, la baisse démographique entraîne des conséquences sur l'ensemble de la formation initiale et les enjeux d'investissement sont nombreux pour répondre aux besoins des jeunes et aux besoins économiques de notre région.

Nejib Karoui, pour la CFTC, est en accord avec toutes les remarques qui ont été faites, notamment par la CFDT et la FSU. Les propositions de la carte scolaire doivent s'adapter aux mutations sociétales et démographiques. Il souligne positivement lui aussi la méthode de travail mise en place par la Région.

Eric Anquetil, pour FO, constate des fermetures dans les établissements publics pour des ouvertures dans les établissements privés. Il prend l'exemple du lycée Jean Rostand à Offranville qui a fait l'objet d'articles dans la presse régionale. C'est un établissement qui accueille les élèves issus de classe ULIS, avec un accompagnement adapté, que le privé ne pratique quasiment pas. La fermeture annoncée dans cet établissement pénalise les familles du secteur Dieppois.

Frédérique Boff répond tout d'abord sur la dernière question relative au projet de fermeture au lycée Rostand de Offranville du CAP et du Bac pro horticulture. Considérant la situation et le contexte particulier dans ce lycée, la rectrice et la Région ont décidé un moratoire, ce qui veut dire que le projet ne sera pas soumis au vote des élus régionaux le 12 décembre 2025.

Concernant le Bac pro technicien scierie, les échanges ont eu lieu avec la direction de l'établissement mais aussi avec les enseignants. Cette formation a été gelée par manque d'inscrits en 2025 et les perspectives d'embauche recensées auprès de la filière d'ici à 2030 sont très limitées. Il est donc impossible de la maintenir et ceci malgré les équipements techniques en place.

Elle précise aussi, qu'au-delà des projections démographiques, les taux de passage en voie professionnelle sont aussi considérés et qu'il existe des marges dans la carte des formation pour les BTS. Enfin, elle souhaite donner un chiffre relatif à l'enseignement privé : en 2017, dans les formations pro (CAP, Bac pro, BTS), le privé représentait 28 % des places et en 2025, il représente 22 % des places.

Dominique Treffle, pour la CFDT, se félicite des réponses apportées par Frédérique Boff et souhaite aussi préciser que la CFDT, dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, avait proposé la mise en place d'une année supplémentaire pour les jeunes de 17 ans qui restaient sans emploi à leur entrée sur le marché du travail.

Cyril Mirianon rebondit sur l'intervention précédente en indiquant que la FSU porte la proposition de revenir au Bac pro en 4 ans, qui répondrait mieux aux besoins des entreprises et permettrait aux jeunes d'accéder sur le marché du travail avec plus de maturité. Il considère en outre que la baisse démographique offre la possibilité, plutôt que de faire des économies, d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels enseignants, en réduisant le nombre d'élèves par classe.

Ensuite, il indique que pour lui, la tendance normale, est la disparition de l'apprentissage au profit de la formation publique sous statut scolaire. L'apprentissage ne survit que grâce aux subventions publiques et modifie la vocation de la formation, qui n'est plus de former des citoyens mais de former des travailleurs.

David Margueritte estime que ces propos sont caricaturaux et rappelle l'objet du débat sur la carte des formations en CREFOP

Cyril Mirianon conclue en réaffirmant son désaccord sur le développement des formations en apprentissage dans le cadre de la carte des formations. Il veut aussi alerter sur l'adéquationnisme, car si la carte des formations est calée uniquement sur les besoins prévus, anticipés, connus en emplois, de la région, quelle sera la capacité des jeunes formés à trouver un emploi ailleurs ?

Jean-Luc Michel, au titre de la CFDT, salue le travail des équipes de la Région et l'amélioration du processus de concertation

Didier Magnier, DRAFPIC, souligne lui aussi la collaboration des services de la Région et de l'Académie sur tous ces travaux avec les branches et les établissements. Sur les points qui ont fait débat, il souhaite apporter quelques précisions. Sur le Bac pro de 3 ans à 4 ans tout d'abord, il précise qu'il existe des dispositifs bien plus flexibles avec la mise en place d'une quatrième année. Ce sont les certificats de spécialisation professionnelle qui favorisent les fluidités de parcours et permettent à des bacheliers professionnels, soit de s'insérer, soit de poursuivre les études, soit de monter en qualification avec des parcours sécurisés. Deuxième point sur le CAP

du lycée Rostand d'Offranville, il tient à dire que le choix qui a été fait est bien guidé par la volonté de répondre aux jeunes aux besoins particuliers, notamment ceux les plus en difficulté. Enfin par rapport à l'adéquationnisme évoqué par M. Mirianon, il rappelle que la Région et le Rectorat travaillent collectivement avec la notion du service public à répondre à l'ensemble des acteurs et des jeunes compte tenu effectivement des besoins en compétences exprimés sur les territoires, et cela dans tous les secteurs et pas uniquement les plus visibles. C'est la notion de cohérence des besoins généraux de l'ensemble des branches professionnelles qui prime.

Philippe Scelin exprime également sa satisfaction sur la méthode de concertation qui est selon lui efficace et efficiente. Pour réagir sur l'intervention de la FSU, il porte à la connaissance de l'assemblée, une étude du CESER à sortir prochainement sur le sujet des sorties d'apprentissage.

→La carte des formations présentée est soumise au vote.

L'ensemble des votants vote pour, sauf la CGT, la FSU et FO.

La CFDT bien qu'ayant voté contre cette carte en CEN, vote pour en raison de l'évolution de la position sur le lycée Rostand d'Offranville.

La CFE-CGC ne prend pas part au vote, Madame Pinel, participant pour la première fois au plénier du CREFOP.

3. Demandes d'agrément préfectoral à la formation des membres du CSE

Cf documents joints

Johann Gourdin de la DREETS introduit le sujet et passe la parole à Nicolas Bessot pour la présentation des sept demandes d'agrément à la formation des membres du CSE. 3 dossiers proposent des formations en matière de santé et sécurité au travail. Un organisme propose des formations à la fois en santé et sécurité et puis en matière d'économie, et deux organismes proposent des formations uniquement en économie. La DREETS exprime un avis favorable sur six dossiers sur 7.

Les dossiers sont présentés un à un et soumis au vote :

- 1) SECUPREV FORMATION- Avis favorable de la DREETS

Avis favorable

4 contre : CGT/FSU/CFDT/FO

1 abstention : CFTC

2) STRAGEX CONSULTING- Avis favorable de la DREETS

Avis favorable

4 contre : CGT/FSU/CFDT/FO

1 abstention : CFTC

3) CCI PORTES DE NORMANDIE - Avis favorable de la DREETS

Avis favorable

5 contre : CGT/FSU/CFDT/FO/ CFTC qui estiment que les formations de ce type ne doivent pas être réalisées par des organismes qui s'apparentent à une organisation patronale. C'est le cas de la CCI, comme l'an passé de l'UIMM.

4) H CARE DEVELOPPEMENT - Avis favorable de la DREETS

Avis favorable

4 contre : CGT/FSU/CFDT/FO

1 abstention : CFTC

5) 3SAFE - Avis favorable de la DREETS

Avis favorable

4 contre : CGT/FSU/CFDT/FO

1 abstention : CFTC

6) 6H EVOLUTION - Avis favorable de la DREETS

Avis favorable

4 contre : CGT/FSU/CFDT/FO

1 abstention : CFTC

7) SARL B&Z - Avis défavorable de la DREETS

Avis défavorable : unanimité contre

4. Calendrier 2026 des instances :

Céline Le Méhauté, secrétaire permanente du CREFOP, précise que Etat et Région se sont concertés pour proposer le calendrier suivant :

Bureau :

- Le 9 avril 2026 9 h 30 – 11 h 30 en présentiel à Caen
- Le 11 juin 2026 10 h – 12 h en présentiel à Rouen
- Le 28 septembre 14 h – 16 h en présentiel à Caen

Plénier :

- Le 25 juin 10 h – 12 h en visio
- Le 13 novembre 10 h – 12 h en visio

5. Questions diverses :

Didier Magnier, DRAFPIC, informe l'assemblée du fait qu'un avis du plénier du CREFOP est requis afin que le Campus des Métiers et des Qualifications CEINE puisse renouveler sa labellisation campus des métiers et des qualifications excellence. Ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance, il est proposé d'organiser une demande d'avis par voie dématérialisée.